



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles

Question écrite n° 60498

## Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le plan « écoles numériques rurales » en faveur des communes de moins de 2 000 habitants. Lancé au printemps par le ministère de l'éducation nationale en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France, ce plan a en effet remporté un succès immédiat dont l'ampleur a dépassé largement les prévisions ministérielles : actuellement, plus de 8 000 communes se sont ainsi portées candidates alors que le plan ENR ne prévoit que 5 000 projets. Dans certains départements, les inspections académiques ont reçu deux fois plus d'intentions de candidatures que d'enveloppes disponibles. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un premier bilan de ce dispositif dans le département du Haut-Rhin et souhaiterait savoir si ce projet sera poursuivi.

## Texte de la réponse

Le Plan école numérique rurale (ENR) est destiné à combler le retard français dans l'équipement numérique des écoles et en particulier les écoles rurales, par un financement conjoint État-collectivité. À travers la participation de l'État à hauteur de 10 000 EUR par école retenue, c'est une véritable politique d'équipement (tableau numérique interactif, ordinateurs portables...) qui a été mise en place, mais aussi d'achat de ressources numériques pédagogiques et de formation des enseignants à l'usage des nouvelles technologies. Une première enveloppe de 50 millions d'euros en provenance du plan de relance a pu être mobilisée lors du lancement de l'opération le 31 mars 2009. Devant le succès de l'opération dans l'ensemble des départements et compte tenu des retombées très positives pour les territoires ruraux et les collaborations mises en place à cette occasion, le ministre de l'éducation nationale a demandé au ministre chargé du plan de relance une prolongation du plan ENR pour 1 700 écoles supplémentaires. Ce redéploiement exceptionnel a été confirmé le 30 novembre 2009 et l'ensemble des partenaires académiques a reçu les crédits correspondant à sa dotation. Dans le département du Haut-Rhin, il va être donné satisfaction à soixante candidatures parmi lesquelles cinquante ont été retenues. École élémentaire publique 21, rue Saint-Maurice 68130 Jettingen École élémentaire publique 32, rue de Berentzwiller 68116 Guewenheim École élémentaire publique 4, rue de l'Église 68210 Fulleren École élémentaire publique 40, place de la Mairie 68210 Ammerzwiller École élémentaire publique 2 bis, rue de l'École 68280 Logelheim École élémentaire publique 14, rue de Cernay 68290 Niederbruck École élémentaire publique 2, rue de l'École 68290 Sickert École élémentaire publique 3, rue de l'École 68290 Bourbach-le-Bas École élémentaire publique 1, place des Landes 68290 Lauw École élémentaire Fortschwihr 2, Grand-Rue 68320 Fortschwihr École élémentaire publique 1, rue de l'Église 68440 Bruebach École élémentaire publique 11, rue Principale 68480 Lutter École élémentaire publique 2, rue Du Château 68500 Orschwihr École élémentaire publique 25, rue Principale 68520 Burnhaupt-le-Bas École élémentaire publique 29, Grand-Rue 68580 Bisel École élémentaire publique 11, avenue Mequillet 68600 Wolfgantzen École élémentaire publique 6, place de l'École 68600 Obersaasheim École élémentaire publique 7, rue de Kembs 68640 Waldighofen École élémentaire publique Rue Hubert-Zuber 68740 Roggenhouse École élémentaire publique 14, rue de l'Église 68780 Soppe-le-Bas École élémentaire publique 2, rue de Raedersdorf 68830 Oderen École élémentaire publique 6, rue de l'École 68920 Wettolsheim École élémentaire publique 11, rue de Soultzmatt 68130 Wahlbach

École élémentaire publique17, rue de Rimbach68140Eschbach-au-Val École élémentaire publiqueRue des Écoles68190Raedersheim École élémentaire publique34, rue Principale68210Hagenbach École élémentaire publique16, rue de Lepuix68220Folgensbourg École élémentaire publique2, rue de Moos68340Riquewihr École élémentaire publique2, rue Principale68420Herrlisheim-près-Colmar École élémentaire publique1, rue de l'École68440Schlierbach École élémentaire publique7, rue Saint-Gall68480Durmenach École élémentaire publique8, rue des Écoles68490Petit-Landau École élémentaire publique2, rue des Fleurs68500Bergholtz École élémentaire publique6, rue des Pierres68500Jungholtz École élémentaire publique49, rue du Général-de-Gaulle68580Friesen École élémentaire publique4, rue des Écoles68580Seppois-le-Haut École élémentaire publique19, Grand-Rue68600Weckolsheim École élémentaire Jean Egen8, rue de La-1re-Armée68610Lautenbach École élémentaire publique1, place de l'Église68610Lautenbachzell École élémentaire publique3, rue des Écoles68630Bennwihr-Mittelwihr École élémentaire publique24, rue de Blotzheim168700Steinbach École élémentaire publique15, rue de l'École68700Wattwiller École intercommunale1, rue de Guewenheim68720Spechbach-le-Bas École élémentaire publique14, Grand-Rue68720Flaxlanden École élémentaire publique54, Grand-Rue68730Michelbach-le-Bas École élémentaire publique7, rue de La-5e-Division-Blindée68800Roderen École élémentaire publique28, rue Principale68950Reiningue École élémentaire publique12, rue de la Riedmatt68990Heimsbrunn École élémentaire publique7, rue de Galfingue68970Guémar École élémentaire publique9, rue du 25-Novembre68990Galfingue

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Reitzer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60498

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 2009, page 9615

**Réponse publiée le :** 6 avril 2010, page 3984